

Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Irène Courtin, Piera Dell'Ambrogio, Hélène Widmann et Mara Gómez;
PV : Hélène Widmann et Mara Gómez

18h15 Divers

- **AEFRAM : demande d'amnistie pour l'année académique 2019-2020**

L'AEFRAM fait parvenir sa demande d'amnistie à la Commission pour l'année académique 2019-2020. Le trésorier de l'association s'est fait voler son porte-monnaie qui contenait trois tickets de caisse correspondant à trois sorties dont le montant total revient à CHF 205,40. L'AEFRAM explique précisément dans sa lettre à quoi l'argent a été utilisé. Les membres actuels de l'association sont bientôt au terme de leurs études et vont donc quitter l'association mais ont à cœur de transmettre leur mandat sans affaires à régler. La demande d'amnistie actuelle montre leur volonté de mettre l'association en ordre pour permettre aux prochain.e.x.s membres de mener sereinement leurs activités et relations avec la Commission.

Décision : la demande d'amnistie est acceptée.

- **Discussion sur les demandes d'amnisties (extraordinaires)**

Le secrétariat de la CGTF expose à la Commission un problème qu'elle rencontre actuellement. Avec la volonté de mettre à jour les dossiers des associations, – notamment par égard à la décision de la Commission de ne pas accorder de subvention si plus de trois comptabilités extraordinaires n'ont pas été rendues – le secrétariat s'est heurté à plusieurs problèmes. Un grand nombre de comptabilités non rendues datent de la période entre 2014 et 2018. Les comités des associations changeant régulièrement (de manière partielle tous les ans, et souvent totalement en deux ans), il est très difficile de retrouver la trace de ces anciennes comptabilités. De plus, les membres actuels n'ont le plus souvent aucun contact avec les comités qui datent de plus de 2 ans.

Il est ainsi souvent impossible de reconstituer les comptabilités anciennes qui n'ont pas été rendues à la CGTF.

Ce problème est aussi dû à un manquement des précédents mandats de secrétaires de la CGTF qui n'ont pas ou insuffisamment suivi les dossiers. Le secrétariat de la CGTF est donc mal à l'aise à l'idée de demander des remboursements des subventions aux associations alors que les membres actuels n'y sont pour rien. De l'autre côté, il est très problématique qu'il n'y ait aucune trace de l'argent des subventions provenant des taxes fixes. Une solution intermédiaire décidée par la Commission, a été d'accorder des demandes d'amnisties extraordinaires. Cependant, la CGTF souhaiterait être plus attentive au suivi des dossiers et ne pas généraliser la pratique des demandes d'amnisties extraordinaires.

Plusieurs propositions ont été amenées par les membres de la Commission.

La Commission souhaite ne pas pénaliser les nouveaux membres des associations et propose de partir sur des nouvelles bases à partir de maintenant. L'idée serait de proposer de nouvelles règles, les mettre par écrit et les communiquer. La CGTF pense par exemple à faire passer ses nouvelles règles lors d'une réunion associations-rectorat une fois qu'elles auront été clairement définies. Il s'agirait alors de les mettre à l'ordre du jour de la réunion puis de les valider collectivement.

- **Prochaine séance ordinaire de mars : le 14 ou le 24 mars, en fonction de l'Assemblée de l'Université.**

La séance se termine à 18h55.

PV fait à Genève le 23 février 2021 par Hélène Widmann et Mara Gómez.